



107781 - Regroupement familial au paradis

question

Le musulman pourra-t-il se retrouver au jour de la Résurrection avec ses enfants morts ou disparus? Comment la rencontre se ferait elle?

La famille se retrouvera-t-elle sous sa forme dans la vie d'ici bas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, le paradis est la demeure préparée par Allah Très Haut pour honorer ses serviteurs croyants. On y trouve en fait de bienfaits et de bonheur des choses inconcevables pour un être humain puisqu'elles dépassent l'imaginable. Quiconque y entrera jouira d'une véritable bonheur éternel et remportera un énorme succès. A ce propos Allah l'Auguste dit: **Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils oeuvraient!** (Coran,32:17). Fait partie des aspects du bonheur qu'Allah assurera à ses fidèles serviteurs croyants le regroupement des familles, père, mère et enfants compris après que tous seront admis au paradis grâce à la miséricorde divine et à l'intercession du Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Cette promesse apparaît dans le noble livre d'Allah dans des versets qui seront lus jusqu'au jour de la Résurrection. Le Puissant et Auguste y dit: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis.** (Coran,52:21). Ibn Abbas dit dans son commentaire de ce verset: «Certes, Allah élèvera la descendance d'un croyant à son rang, même si son œuvre est inférieure à la sienne, pour lui faire plaisir. Puis il a récité: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs oeuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura**



acquis. (Coran,52:21) (rapporté par Ibn Abi Hatim dans at-Tafsir et par Ibn Abi Dounya dans al-Iyal n° 357 et par d'autres. Voir pour de plus amples informations le Tafsir d'Ibn Djarir at-Tabari (22/467).

Cette promesse corrobore ces autres propos du Puissant et Auguste: **les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux** (Coran,13:23) et la parole du Très Haut: **Entrez au Paradis, vous et vos épouses, vous y serez fêtés** (Coran, 43;70)

Al-Hafizh Ibn Kathir dit dans le Grand Tafsir (4/451): «la parole du Très Haut: **les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux**13/23) signifie qu'il les regroupera avec leurs bien aimés, notamment leurs pères et d'autres membres de leurs familles , plus particulièrement les fils entre d'autres croyants éligibles à l'accès au paradis pour leur faire plaisir. On élèvera même le grade des inférieurs pour les égaler au supérieurs sans léser ces derniers. Ce sera un comble de grâce de la part d'Allah. Il dit à ce propos: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs oeuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis.** (Coran,52:21)

On lit dans les fatwa de la Commission Permanente (deuxième collection) 2/409): question: allons nous rencontrer nos enfants dans l'au-delà comme nous l'espérons tous? Nous espérons que vous nous expliquerez ce sujet. Indiquez nous tout le bien que vous en savez. Puisse Allah vous réserver la meilleure récompense. Voici la réponse: «Allah, le Très haut, le Majestueux nous a informé que par sa généreuse grâce Il permettra à la descendance des croyants d'accéder au même rang que leurs pères, même s'ils n'ont pas réalisé la même œuvre qu'eux. A ce propos l'Auguste dit: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs oeuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis** (Coran,52;21).

Cheikh Ibn Outhaymine dit dans Fatwa nouroune ala ad-darb (la foi/ la croyance au jour dernier):



«Premièrement, quand quelqu'un entrera au paradis y retrouvera-t-il ses proches? Oui, il les y reconnaîtra et reconnaîtra d'autres qui lui feront plaisir en vertu de la parole d'Allah très haut: **Entrez au Paradis, vous et vos épouses, vous y serez fêtés** (Coran, 43:70) Mieux, on se retrouvera avec ses descendants au même rang , même quand les descendants n'auront pas accompli la même œuvre que soi-même , conformément à la parole du Très Haut: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs oeuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis** (Coran,52:21)

Deuxièmement, il faut distinguer ici deux choses: la première est l'échange de visites ,ladécouverte de nouvelles connaissanceset les rencontres qui les réuniront dans les paradis pleins de bienfaits, tout cela relève du comble de grâces accordé aux pensionnaires du paradis. Rien n'empêchera queceux qui occuperont des loges inférieures rendent visite à ceux des loges supérieures comme cela se fait ici bas. A ce propos leTrès Haut dit : «Puis les uns se tourneront vers les autres s'interrogeant mutuellement. L'un d'eux dira : «»J'avais un compagnon qui disait : «»Es-tu vraiment de ceux qui croient?Est-ce que quand nous mourrons et serons poussière et ossements, nous aurons à rendre des comptes?«»Il dira : «»Est-ce que vous voudriez regarder d'en haut?«» Alors il regardera d'en haut et il le verra en plein dans la Fournaise,et dira : «»Par Allah! Tu as bien failli causer ma perte!et sans le bienfait de mon Seigneur, j'aurais certainement été du nombre de ceux qu'on traîne [au supplice]. N'est-il pas vrai que nous ne mourrons que de notre première mort et que nous ne serons pas châtiés?«»C'est cela, certes, le grand succès. C'est pour une chose pareille que doivent œuvrer ceux qui œuvrent» (Coran,37:50-61).

Ibn Kathir (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Le Très Haut nous informe que les occupants du paradis feront face les uns aux autres pour échanger des questions sur leurs situations respectives et comment ils vivaient sur terre et les souffrances qu'ils avaient subies. Ceci fait parti des entretiens qu'ils auront en prenant les boissons qui leur seront servies et lors de leurs réunions et leurs discussions engagées dans leurs assemblées. Ils seront assis sur des lits entourés de serveurs qui feront des va et vient pour leur apporter tout ce dont ils auront besoin en fait de manger , de boire, de vêtement et d'autres choses qu'aucun œil n' jamais vu et aucune**



oreille n'a jamais entendu et qui n'a jamais traversé l'esprit d'un humain. Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (7/15). Voir hadi al-arwah d'Ibn al-Quayyim (1/259-363)

S'agissant de regrouper les fils , les pères et d'autres membres de la famille de manière qu'ils se retrouvent définitivement au même rang dans le paradis, il paraît –Allah le sait mieux- que ce privilège est réservé aux descendants morts en bas âge. Pour combler leurs pères au paradis, Allah octroiera leurs grades à leurs fils pour qu'ils se retrouvent tous au même rang , histoire ,de faire plaisir à tous.

Ibn al-Quayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit après avoir relaté la divergence de vues autour de cette question: **le fait que la descende en question soit limitée à celle de bas âge semble plus évident pour éviter qu'on pense que les premiers et les derniers auront le même grade car cela ne s'impose pas en ce qui concerne les enfants. Les enfants de chaque homme occuperont le même rang que lui au paradis. Allah le sait mieux.** Extrait de Hadi al-Arwah (398). C'est l'avis choisi par Cheikh Ibn Outhymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voir al-bab al-maftouh (4/161). Voir encore la réponse donnée à **la question n° 5981** et à la question n° **10144**.

Allah le sait mieux.